

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N° AC971

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Gustave, M. Corbière, M. Raux et M. Arnaud Bonnet

ARTICLE 13 BIS

À l'alinéa 3, substituer au nombre :

« quatre »

le nombre :

« quarante »

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'explique par son contenu.